

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 JANVIER 2017  
N°08/2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE SEIZE JANVIER**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E. CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., ZABONI S., ZANNI B.**

**PROCURATIONS : CHAIB J. à CHABANY S.**

**EXCUSES : KOENIG S., VITINGER A.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Francis DIETRICH est nommé secrétaire de séance.  
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**MOTION : SOUHAIT DU MAINTIEN DU CENTRE CPAM DE VIZILLE**

Alors qu'au niveau national nous célébrons les 70 ans de la sécurité sociale d'Ambroise Croizat, au niveau local, la direction de la CPAM de l'Isère continue son travail de fermeture des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de Proximité.

L'objectif de la CPAM de l'Isère, en ligne avec les orientations de réduction des coûts données par le ministère de Mme Marisol Touraine, est de ne plus maintenir que 4 centres de gestion pour le département de l'Isère à l'Horizon 2021: le siège, rue des Alliés, Maginot, Vienne et Bourgoin.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2018/2021, présentée par la Direction de la CPAM et adressée par courriel à l'ensemble du personnel, programme la fermeture du centre CPAM de Vizille pour janvier 2018.

Le centre d'accueil de la CPAM de Vizille reçoit un grand nombre d'assurés sociaux habitant la commune de Vizille, et les communes proches.

Ce projet entérine et établit de fait la fermeture du centre de Vizille en janvier 2018, alors que l'organisation générale de la Sécurité Sociale, prévoit des caisses locales pour être au plus près des assurés afin de les aider dans leurs démarches et pour leur assurer un suivi personnalisé de leur dossier,

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DEMANDE** au Conseil d'Administration de la CPAM de l'Isère d'arrêter son processus de fermeture des centres de proximité de sécurité sociale, et notamment celui de Vizille, programmé pour les premiers jours de 2018.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 17 janvier 2017.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

**P. le Maire, l'adjoint,**

